

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2014**

Affiché en exécution de l'article 121-17 du Code des Communes

**Présents :** Mesdames Raphaëlle CONS, Sandrine JALLIN et Nathalie VENANCIO, Messieurs M. Christophe ALBERT, Jean-Luc BARTHOD, Fabrice BONNARD, M. Aurélien CHAINE, Alain CHAMOSSET, Patrick FALCOZ, Marc LAVOREL, Philippe MARGUERIE et Julien VERDIER  
**Absents ayant donné procuration :** M. Alain CARTIER à Mme Raphaëlle CONS, Mme Maryline DEROUET à M. Alain CHAMOSSET  
**Absent excusé :** M. Fabrice EXCOFFIER jusqu'à 21h20  
**Absent :** /

La séance est ouverte à 20h55.

**1/ Désignation du secrétaire de séance**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Philippe Marguerie secrétaire de séance.

**2/ Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 10 juin 2014**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du mardi 10 juin 2014.

**3/ Election des délégués titulaires et des délégués suppléants appelés à former le collège des sénateurs du 28 septembre 2014**

Au terme du déroulement du vote, sont élus :

- Délégués titulaires au collège des sénateurs :
  - M. Alain CHAMOSSET : 14 voix
  - Mme Raphaëlle CONS : 14 voix
  - Patrick FALCOZ : 14 voix
- Délégués suppléants au collège des sénateurs :
  - M. Marc LAVOREL : 14 voix
  - Mme Nathalie VENANCIO : 14 voix
  - M. Christophe ALBERT : 14 voix

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer le mandat.

**4/ Renforcement HTA/BTA – Sarzin – Chemin sur la Tour**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de mettre en souterrain la ligne électrique de 20 000 volts Chemin Sur la Tour. Il souligne que ce projet date de cinq ans environ.

Il présente le devis n°14/295/CO/RER et le plan correspondants transmis par Energie et Services de Seyssel.

Il précise que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

\* **D'INSCRIRE** ces travaux au programme « Renforcement 2015 » du Syndicat d'Electricité de Seyssel subventionné à 65.00% sur le montant H.T.,

\* **D'APPROUVER** le décompte en date du 3 juin 2014 présenté par Energie et Services de Seyssel, à savoir :

Montant total H.T. :	136 560.64 €
TVA 20.0% :	27 312.12 €

Montant total T.T.C. : 163 872.76 €

Montant de la subvention : 88 764.42 €

Participation commune : 47 796.23 €

\* **DE VERSER** au Syndicat d'Electricité de Seyssel le montant de la participation de la commune sous forme d'annuité, avec application d'un intérêt fixé d'après les meilleures conditions du marché obtenues par le SIESS,

\* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier et au financement définitif des travaux précités y compris la convention avec le SIESS relative au financement par annuités.

#### **5/ Eclairage public - Sarzin – Chemin sur la Tour**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public Chemin Sur la Tour. Il présente le devis n°14/095/CO/ETC correspondant transmis par Energie et Services de Seyssel.

Il précise que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide :

\* **D'INSCRIRE** ces travaux au programme « Eclairage public 2015 » du Syndicat d'Electricité de Seyssel subventionné à 30.00% sur le montant H.T. sur les articles de rétablissement EP,

\* **D'APPROUVER** le décompte en date du 3 juin 2014 présenté par Energie et Services de Seyssel, à savoir :

Montant total H.T. :	7 440.13 €
<i>dont partie non subventionnée H.T. :</i>	2 775.30 €
<i>dont partie subventionnée H.T. :</i>	4 664.83 €
TVA 20.0% :	1 488.03 €

Montant total T.T.C. : 8 928.16 €

Montant de la subvention : 1 399.45 €

Participation commune : 7 528.71 €

\* **DE VERSER** au Syndicat d'Electricité de Seyssel le montant de la participation de la commune sous forme d'annuité, avec application d'un intérêt fixé d'après les meilleures conditions du marché obtenues par le SIESS,

\* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier et au financement définitif des travaux précités y compris la convention avec le SIESS relative au financement par annuités.

*Arrivée de Monsieur Excoffier à 21h20.*

#### **6/ Réseau télécommunication– Sarzin – Chemin sur la Tour**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux sur le réseau de télécommunication Chemin Sur la Tour. Il présente le devis n°14/295/CO/FTH et le plan correspondants transmis par Energie et Services de Seyssel.

Il précise que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide :

\* **D'APPROUVER** le décompte en date du 3 juin 2014 présenté par Energie et Services de Seyssel, à savoir :

Montant total H.T. :	10 524.73 €
TVA 20.0% :	2 104.95 €

Montant total T.T.C. : 12 629.68 €

\* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Monsieur Falcoz indique qu'il serait judicieux de profiter de l'établissement des plans pour réaliser un plan d'alignement chemin Sur la Tour. Ces travaux seraient également l'occasion d'élargir la voie.

#### **7/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2013**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

**8/ Contrat de maintenance données SIG**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de l'étude-diagnostic du réseau d'eau potable, le plan et les croquis de repérage du réseau d'eau potable ont été livrés par l'entreprise C.I.C.L. domiciliée à Villaz (74370).

Il précise que le prestataire propose un contrat de maintenance visant à pérenniser et à actualiser, annuellement, ces données.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- décide de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un contrat de maintenance auprès de l'entreprise C.I.C.L. pour un coût annuel de 648.40 € H.T. pour une durée de cinq ans reconductible tacitement par période d'un an pour une durée totale de dix ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

**9/ Demande de subvention de l'association « Les amis de Contamine-Sarzin »**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Les amis de Contamine-Sarzin » du 6 juin 2014 par lequel l'association sollicite une subvention auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions, décide de ne pas allouer de subvention à l'association « Les amis de Contamine-Sarzin » pour l'exercice 2014.

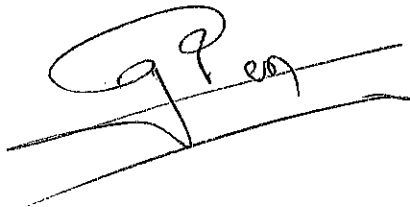
Monsieur le Maire motive la décision du conseil municipal par le fait que, dans le dossier de la route du Mont, l'association a porté plainte contre l'ONF qui s'est retournée, par la suite, contre lui. Il a été convoqué chez le procureur et à la gendarmerie à plusieurs reprises. Il rappelle que l'aménagement de la route du Mont a été faite dans un cadre sécuritaire et sans aucun frais pour la commune.

Madame Cons rappelle, qu'en 2013, il a été versé à l'association une subvention et une subvention exceptionnelle pour l'achat de panneaux de signalisation.

La séance est levée à 21h50.

Le secrétaire de séance

P. MARGUERIE



Le Maire,

A. CHAMOSSET

